



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures des transports
et de la mer*

Bron, le 6 Février 2015

Direction des infrastructures de transport

Service de la gestion du réseau routier national

Sous-direction de la gestion du réseau autoroutier concédé

N/Réf. : GRA3_2015_0920_SD

**DECISION MINISTERIELLE
MES 2015 01
autorisant la mise en service du
prolongement de l'autoroute A150
vers le Havre Barentin et Ecalles-
Alix du PR 11+177 au PR 28+716
et les bretelles du diffuseur
d'Yvetot vers Rouen et le
diffuseur complet de Barentin**

- x Vu le code de la voirie routière
- x Vu la décision du 27 janvier 2015 du directeur des infrastructures de transport portant délégation de signature,
- x Vu le décret du 28 décembre 2011 approuvant la convention passée entre l'Etat et la société des autoroutes ALBEA pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes et ses avenants ultérieurs,
- x Vu la convention de concession, le cahier des charges et ses annexes techniques,
- x Vu la circulaire du 27 octobre 1987 relative aux modalités d'établissement et d'instruction des dossiers techniques concernant la construction et l'aménagement des autoroutes concédées, complétée par la circulaire n° 2002.63 du 22 octobre 2002,
- x Vu le décret de prorogation des effets du décret du 9 janvier 1998 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de l'autoroute A150, modifiant le décret du 16 janvier 1991 en date du 28 novembre 2011,



- x Vu la décision ministérielle d'approbation de l'APSM en date du 3 mai 2012,
- x Vu l'avis favorable de l'IGR sur le tracé des bretelles de l'échangeur d'Yvetot en date du 6 septembre 2012,
- x Vu la décision ministérielle d'approbation de l'APSM spécifique au viaduc de l'Austreberthe en date du 7 novembre 2012,
- x Vu l'arrêté CNPN en date du 13 novembre 2012,
- x Vu la décision ministérielle d'approbation de l'APSM de la Charrue en date du 12 février 2013,
- x Vu l'approbation par la société de l'Avant-Projet Autoroutier Géométrie en date du 6 mars 2013,
- x Vu l'autorisation préfectorale (au titre de la loi sur l'eau), en date du 6 mars 2013,
- x Vu la décision ministérielle d'approbation de l'APSM spécifique à l'échangeur de Barentin en date du 3 juillet 2013,
- x Vu le rapport d'audit de sécurité routière en phase conception détaillée en date du 15 novembre 2013,
- x Vu le mémoire en réponse à l'audit de sécurité routière en phase conception détaillée et demandes de dérogation en date du 28 mars 2014,
- x Vu l'approbation avec réserves par la société de l'Avant-Projet Autoroutier installations fixes d'exploitation en date du 31 mars 2014,
- x Vu l'approbation avec réserves par la société de l'Avant-Projet Autoroutier Equipements de Sécurité d'Exploitation en date du 10 avril 2014,
- x Vu la levée des réserves sur l'Avant-Projet Autoroutier Ouvrages d'Art par la société en date du 15 septembre 2014,
- x Vu l'approbation par GRA du dossier de dérogation sur l'implantation des PAU en date du 16 octobre 2014,
- x Vu la levée des réserves sur l'Avant-Projet Autoroutier Géométrie de Barentin par la société en date du 16 octobre 2014,
- x Vu la levée des réserves de l'Avant-Projet Autoroutier Terrassement Couche de Forme Hydraulique par la société en date du 6 novembre 2014,



- x Vu la levée des réserves sur l'Avant-Projet Autoroutier Environnement par la société en date du 6 novembre 2014,
- x Vu la levée des réserves sur l'Avant-Projet Autoroutier Aires Annexes par la société en date du 6 novembre 2014,
- x Vu la levée partielle des réserves sur l'Avant-Projet Autoroutier Chaussées par la société en date du 6 novembre 2014,
- x Vu l'approbation par la société de l'Avant-Projet-Autoroutier de synthèse en date du 14 novembre 2014,
- x Vu le procès-verbal d'inspection travaux en date du 4 décembre 2014,
- x Vu la délégation de la MARRN Pôle Nord-Ouest à GRA de l'organisation et la réalisation de l'IPMS des ouvrages destinés à être incorporés dans le réseau autoroutier de la DIR-Nord-Ouest en date du 6 janvier 2015,
- x Vu l'approbation du PDS A150 par la société en date du 6 janvier 2015,
- x Vu l'approbation du PDS de rabattement en date du 13 janvier 2015,
- x Vu le compte rendu de visite de chantier en date du 14 janvier 2015,
- x Vu le procès-verbal de l'inspection sécurité en date du 28 janvier 2015,
- x Vu l'attestation de fin de travaux adressée par la société ALBEA, maître d'ouvrage, en date du 6 février 2015.

La société des autoroutes ALBEA est autorisée à mettre en service le prolongement de l'autoroute A150 vers le Havre (Barentin et Ecalles-Alix) du PR 11+177 au PR 28+716 à compter du 9 février 2015 ainsi que les bretelles du diffuseur d'Yvetot vers Rouen et le diffuseur complet de Barentin.



Pour le Ministre et par délégation,
L'adjoint au sous-directeur
de la gestion du réseau autoroutier concédé,

Jean Schwander

Destinataires (envoi fait par mail) :

- **Monsieur Joël ROUSSEAU – Président d’ALBEA**
- **Monsieur Pierre RIMATTEI - Directeur général**
- **Monsieur Régis LANAUD - Directeur général délégué**

Copie (envoi fait par mail) :

- Monsieur le directeur des infrastructures de transport
- DSCR
- DGITM/DIT/MARRN/Pôle Nord Ouest
- DREAL Haute Normandie
- Préfecture de Seine-Maritime
- SAPN
- DIR Nord-Ouest
- CRICR Ouest
- CNIR
- CEREMA - DTITM
- IGN
- DGITM/DIT/GRN/GRA1

